



Revision garde alternee enfant

Par **laeti88**, le **29/05/2013 à 13:54**

Bonjour,

En 2011 et d'un commun accord avec le père de mon enfant, le jugement de divorce ordonnait la garde alternée de notre enfant, 1 semaine chez l'un puis une semaine chez l'autre ainsi que la moitié des vacances chacun.

A cette date, notre fils était scolarisé dans l'école la plus proche de mon nouveau domicile soit à plus ou moins 2 km du nouveau domicile de son père.

Depuis 2012, j'ai déménagé à 20 km de l'école de mon fils et le père à également déménagé à environ 10km de l'école de mon fils.

Nos deux domiciles respectifs sont situés à 15km l'un de l'autre.

Si je scolarise mon enfant près de chez moi, le père n'est pas d'accord...et de même cela ne me convient pas s'il est scolarisé dans la commune de son père.

Faute de trouver un accord, notre enfant reste dans l'école initiale.

Le problème qui se présente est que j'envisage de changer de d'emploi pour me rapprocher de chez moi...actuellement je travaille à 2 km de l'école de mon fils. D'autre part, je serais dans quelques moi en congé maternité et ne pourrais plus conduire mon enfant à l'école...

Tout se complique...peut-on aux vue de ses changements géographiques et de situation personnelle demander la révision de la garde à mon profit?

Merci d'avance pour vos conseils.